

CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

VIVRE LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE
FIRMENICH...
AU QUOTIDIEN

SOMMAIRE

MESSAGE DE GILBERT GHOSTINE.....	3
CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE PROFESSIONNELLE DE FIRMENICH.....	5
A. INTERDICTION DES REPRÉSAILLES.....	7
B. RESPECT DES PERSONNES.....	7
C. PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET DROITS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	8
D. ÉTHIQUE COMMERCIALE.....	8
E. RESPECT DE LA LOI	9
F. RESPECT DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	9
G. RESPECT DES RÈGLES DE L'ENTREPRISE	9
H. LOIS ANTITRUST	9
I. DOCUMENTS COMPTABLES	10
J. SANTÉ ET SECURITE AU TRAVAIL	10
K. CONFLITS D'INTERETS.....	10
a) CADEAUX ET INVITATIONS.....	11
b) PAIEMENTS INAPPROPRIÉS	12
c) COMMISSIONS OCCULTES, TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	12
L. PROTECTION ET BON USAGE DES BIENS DE LA SOCIÉTÉ	13
M. ACTIVITÉS POLITIQUES ET ASSOCIATIVES.....	13

MESSAGE DE GILBERT GHOSTINE

Chers Collègues,

En tant que collaborateurs de Firmenich, nous sommes tous fiers de notre passé et nous partageons le même enthousiasme pour l'avenir. Depuis plus de 120 ans, nous sommes liés par la volonté immuable de concilier performance et intégrité. Les principes fondamentaux de Firmenich résument nos valeurs. Ces principes impliquent pour chacun d'entre nous de « respecter des normes éthiques élevées et d'agir avec une parfaite intégrité. »

Le présent « Code d'éthique et de conduite professionnelle » s'applique à tous les collaborateurs de Firmenich, ainsi qu'à ses revendeurs, agents, consultants, distributeurs ou autres représentants. Il a été rédigé dans le but de vous aider à vivre nos principes fondamentaux au quotidien. Dans le doute, demandez conseil : discutez avec votre superviseur, la personne responsable de la conformité dans votre région ou votre hiérarchie.

Nous devons nous différencier des autres entreprises par l'intégrité de notre conduite. Prenez le temps de lire et de comprendre ce Code de conduite. J'espère vivement que vous incarnerez ces principes dans toutes vos actions, votre comportement et vos activités professionnelles.

Je compte sur vous pour défendre nos valeurs et agir en toutes circonstances avec éthique et intégrité. Ce sont ces valeurs d'excellence qui font de Firmenich une entreprise à nulle autre pareille.

Cordialement,

Gilbert Ghostine
CEO

NOS FONDAMENTAUX

LES VALEURS QUE NOUS VIVONS AU QUOTIDIEN

CLIENTS

Nous parfums et aromatisons les produits de nos clients afin d'assurer notre succès mutuel.

- Nous sommes à l'écoute de nos clients et transformons leurs ambitions en réalité.
- Nous anticipons les désirs des consommateurs, réinventant sans cesse le monde des goûts et des parfums.
- Nous proposons la combinaison gagnante de produits et de services au juste prix, plaçant les décisions et la responsabilité au plus près de nos clients.

EMPLOYÉS

Nos employés sont au cœur de notre entreprise. Ils sont reconnus pour leur passion, leur talent et leur intégrité.

- Nous créons un environnement dans lequel chaque employé se sent valorisé, responsable et encouragé à se développer.
- Nous apprécions la diversité et l'engagement de nos employés, qui nous permettent d'aborder le futur avec confiance et imagination.
- Nous réunissons les meilleurs talents et encourageons un esprit d'équipe entrepreneurial, afin de réaliser nos objectifs stratégiques.

CRÉATIVITÉ

Notre créativité est notre raison d'être.

- Nous créons les parfums et les arômes qui inspirent nos clients et les consommateurs à travers le monde.
- Nous sommes à l'avant-garde de notre industrie en matière de recherche et de développement, à l'affût d'idées innovantes dans le monde entier.
- Nous nous efforçons constamment d'améliorer tout ce que nous entreprenons.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre sens de la responsabilité individuelle et collective est au cœur de notre succès à long terme.

- Nous exigeons toujours le plus haut niveau d'éthique et d'intégrité.
- Nous appliquons les principes de développement durable pour le bien-être des générations présentes et futures.
- Nous adoptons les standards internationaux les plus exigeants en matière de qualité, de sécurité et d'environnement.

INDÉPENDANCE

Notre indépendance nous donne la liberté de maîtriser notre destin.

- Nous sommes une entreprise familiale, attachée à notre indépendance.
- Nous avons une vision à long terme de nos activités.
- Nous poursuivons une politique de solidité financière, de croissance profitable et de retour sur nos investissements.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DE FIRMENICH

APPLICATION DE CE CODE

Le Code d'éthique et de conduite professionnelle de Firmenich s'applique à tous les collaborateurs de Firmenich à travers le monde. Ses conditions s'étendent également aux tiers, notamment les revendeurs, fournisseurs, consultants, agents ou distributeurs (ci-après, « les tiers »). Si nécessaire, il est possible de compléter ce Code par des directives locales plus spécifiques.

Il incombe à tous les collaborateurs de Firmenich et les tiers de lire et comprendre ce code, et de s'engager à respecter ses principes. Les collaborateurs sont également tenus de participer à des séances de formation continue et doivent signer une déclaration attestant qu'ils ont reçu et s'engagent à respecter notre Code d'éthique et de conduite. Les membres de la direction du siège et des filiales, pour leur part, doivent signer annuellement une lettre de garantie par laquelle ils confirment qu'ils adhèrent au Code.

Toute infraction au Code commise par un collaborateur entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi ; toute infraction au Code commise par un tiers entraînera la résiliation des relations commerciales.

DEMANDER CONSEIL OU SIGNALER UN PROBLEME

➤ **Commencez par vous poser les bonnes questions**

Il n'est pas possible d'anticiper et de décrire toutes les questions éthiques ou juridiques susceptibles de survenir dans le cadre des activités de l'entreprise. Ce Code a donc pour seul objectif de définir les principes de l'intégrité professionnelle de manière générale, afin de vous aider à prendre les bonnes décisions dans le cadre de votre travail.

En cas de doute, posez-vous les questions suivantes :

- Comment cette décision serait-elle perçue si elle faisait l'objet d'un article de presse, ou si je devais l'expliquer à mes proches ?
- Est-ce que l'action (ou l'inaction) envisagée m'impose de mentir ou de dissimuler une information ?
- L'action envisagée risque-t-elle de nuire à la réputation de Firmenich ?
- L'action envisagée est-elle potentiellement illégale ou contraire à l'éthique ?
- La transaction me semble-t-elle n'avoir aucun objectif légitime ?

Si vous avez répondu positivement à l'une des questions ci-dessus, demandez conseil et reconsidérez votre décision.

➤ **Comment demander conseil, communiquer vos idées ou signaler un problème**

Politique des portes ouvertes

Vous pouvez poser une question, communiquer vos idées ou vos préoccupations à tout moment, sans peur de représailles. De nombreuses personnes sont là pour vous aider : adressez-vous à la personne avec qui vous vous sentez le plus à l'aise. Contactez votre superviseur, votre répondant dans le département de la conformité, la division juridique ou les ressources humaines.

Helpline Firmenich

Faites part de vos préoccupations à la Helpline, par téléphone ou au moyen du formulaire en ligne. Dans les pays où la loi l'autorise, vous avez également la possibilité de signaler un problème de façon anonyme. Les coordonnées de la Helpline sont à votre disposition sur le Firweb.

FIRWEB

Les politiques et les procédures du groupe et des filiales, ainsi que toutes les coordonnées nécessaires, sont mises à disposition sur Firweb sous « Corporate Policies and DOA ».

➤ **Ressources à votre disposition**

En cas de doute concernant l'interprétation du présent Code, la bonne conduite à adopter, ou comment appliquer ces règles à une situation particulière, adressez-vous à votre superviseur, aux ressources humaines ou au service juridique de la société. Vous pouvez également contacter le responsable de la conformité du Groupe pour plus de précisions.

Si vous observez ou soupçonnez une infraction au Code d'éthique et de conduite professionnelle, signalez-le immédiatement à votre superviseur. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour en parler avec ce dernier, adressez-vous à votre direction. Toute infraction potentielle peut également être signalée directement au responsable de la conformité du Groupe ou au directeur des ressources humaines. Une enquête sera menée de façon discrète et appropriée ; les informations s'y relatant ne seront divulguées qu'aux personnes ayant une raison légitime d'y accéder et/ou si la loi l'impose. Si l'enquête conclut qu'une grave infraction au Code a eu lieu, Firmenich prendra les mesures correctives nécessaires, qui peuvent notamment aller jusqu'à la mutation ou au renvoi de la personne concernée.

Vous pouvez également signaler un problème, demander conseil ou obtenir une information via la Helpline, par téléphone ou au moyen du formulaire en ligne (si disponible, et pour autant que la loi l'autorise). La marche à suivre pour contacter la Helpline est détaillée sur Firweb.

La Helpline de Firmenich est disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, par téléphone ou par Internet. Elle est gérée par des prestataires externes spécialement formés. Les

informations récoltées par la Helpline sont communiquées aux personnes compétentes au sein de Firmenich, afin qu'elles puissent prendre les mesures nécessaires. Vous pouvez demander à être informé concernant la suite donnée par Firmenich à votre demande. Nous vous encourageons vivement à vous identifier lorsque vous contactez la [Helpline](#), afin de permettre à la société de vous répondre de façon complète ou de mener une enquête approfondie. Aux Etats-Unis, toutefois, il est possible de contacter anonymement la [Helpline](#).

A. INTERDICTION DE REPRESAILLES

Firmenich interdit toutes représailles envers quiconque signale un problème, soulève un problème de conduite professionnelle ou coopère à une enquête au sein de la société. Les actions suivantes, entre autres, sont considérées comme des représailles : la privation d'avantages, le renvoi, la rétrogradation, la suspension, les menaces, le harcèlement ou la discrimination. La société ne tolérera aucune sanction de la part de tout collaborateur de Firmenich, quelle que soit sa fonction, à l'encontre de l'auteur d'une plainte déposée de bonne foi, et prendra les mesures nécessaires, même si l'enquête ne révèle aucune infraction. Toutefois, s'il s'avère qu'un collaborateur a sciemment fait de fausses déclarations, la société prendra les mesures qui s'imposent.

B. RESPECT DES PERSONNES

Nos collaborateurs sont notre plus grande richesse et un facteur clé de notre réussite. C'est pourquoi Firmenich s'efforce de créer une culture d'intégration et empreinte de respect. Etre respecté signifie être traité avec honnêteté et de manière professionnelle, mais aussi d'agir envers les autres comme vous aimeriez qu'ils agissent à votre égard. (Voir notre [Politique de diversité et d'intégration](#).)

Le harcèlement ou la discrimination basés sur l'âge, le sexe, le handicap, la situation familiale, la race ou la couleur, la nationalité, la religion ou l'orientation sexuelle sont interdits, et seront strictement sanctionnés. Le harcèlement peut prendre des formes diverses : par exemple, des mesures de représailles ou des comportements intimidants ou hostiles, tels que des propos désobligeants ou des plaisanteries déplacées. Ces comportements sont contraires à l'esprit d'équipe que nous cherchons à encourager. Chacun d'entre nous est responsable pour créer un environnement de travail sans discrimination, qui favorise l'intégration, et où tous les collaborateurs sont traités de manière équitable.

Firmenich engage, promeut, développe et récompense ses collaborateurs sur la base de leurs compétences, indépendamment de leur âge, sexe, handicap, situation familiale, race ou couleur, nationalité, religion, orientation sexuelle ou toute autre caractéristique ou statut protégé par la loi.

Nos collaborateurs, ainsi que nos clients et nos partenaires commerciaux, doivent également se conformer à nos règles interdisant le harcèlement, la discrimination et les représailles. Si vous

êtes témoin ou victime de comportements qui enfreignent ces règles, signalez-le à votre superviseur ou à votre responsable des ressources humaines, ou contactez la Helpline de Firmenich. N'hésitez pas à en parler : vous faites partie de la solution. Nous devons travailler ensemble pour créer un environnement de travail respectueux et qui favorise l'intégration.

C. PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET DROITS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les informations confidentielles détenues par Firmenich (y compris les formules de nos parfums et arômes et nos technologies d'application) font partie de nos biens les plus précieux. La propriété intellectuelle de Firmenich comprend les brevets, marques, secrets de fabrication et copyrights, les connaissances scientifiques et techniques, ainsi que les savoir-faire et l'expérience acquises au travers des activités de la société. Les informations confidentielles comprennent notamment : les procédés de fabrication, les informations relatives aux produits actuels et futurs, l'identité de nos clients et fournisseurs, les sources de matières premières, et les données opérationnelles et financières. Ces informations doivent être uniquement utilisées en lien avec les activités de la société et protégées conformément au règlement de la société ; elles ne doivent en aucun cas être divulguées sans autorisation. Même après le terme des contrats de travail, les collaborateurs de Firmenich restent liés par l'obligation de confidentialité.

Il est également important de respecter la confidentialité des informations de tiers. Les informations confidentielles de nos clients, par exemple, ne doivent être partagées avec d'autres collaborateurs de Firmenich que dans le cadre de la nécessité professionnelle. Les collaborateurs restent liés par l'obligation de confidentialité même après le terme des contrats de travail. En d'autres termes, l'utilisation d'informations confidentielles ou de secrets de fabrication appartenant à des tiers n'est autorisée que dans les limites prévues par ces derniers et si la loi l'autorise. Il est interdit d'inciter des employés d'autres sociétés, qu'ils soient ou non encore en poste, à divulguer ce type d'informations.

Tous les éléments de la propriété intellectuelle et les secrets de fabrication inventés, créés ou développés par les collaborateurs sur la durée de leur contrat de travail avec Firmenich sont et restent la propriété exclusive de Firmenich.

D. ÉTHIQUE COMMERCIALE

Nous nous efforçons de développer des avantages concurrentiels par la supériorité de nos performances, et non par des pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique. Par conséquent, aucun collaborateur ne doit chercher à tirer un avantage déloyal de clients, fournisseurs ou concurrents par des dissimulations frauduleuses, l'abus d'informations privilégiées, la déformation de faits matériels ou toute autre pratique commerciale volontairement déloyale. Nous ne ferons pas usage de moyens inappropriés pour recueillir

des informations sur nos concurrents, nous n'agissons d'aucune manière qui puisse porter atteinte à leurs obligations, et nous ne chercherons pas à obtenir des avantages inappropriés en faveur de Firmenich.

E. RESPECT DE LA LOI

Vous devez respecter les législations locales et nationales en vigueur sur les territoires où vous vous trouvez à travers le monde. En cas de doute quant à la bonne interprétation ou aux conséquences de certaines lois et réglementations, veuillez demander conseil au service juridique de la société avant d'agir.

F. RESPECT DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Nous gagnons la confiance de nos partenaires commerciaux en honorant les obligations contractuelles auxquelles nous nous sommes engagés.

G. RESPECT DES RÈGLES DE L'ENTREPRISE

Les employés de Firmenich doivent s'engager à respecter l'ensemble des règles de l'entreprise partout où la société est présente. Celles-ci ne doivent en aucun cas être interprétées ou adaptées en fonction des pratiques ou coutumes locales.

Les tiers doivent se conformer aux règles d'entreprise publiées sur le site de Firmenich http://www.firmenich.com/en_INT/sustainability/going-beyond-compliance.html ainsi qu'aux autres règles d'entreprises locales qui leur auront été communiquées.

H. LOIS ANTITRUST

Dans un contexte commercial fortement concurrentiel, Firmenich se fixe l'objectif de réussir par des moyens légaux et conformes à l'éthique. Vous devez vous conformer aux lois antitrust et au droit de la concurrence en vigueur partout dans le monde. Toute infraction est susceptible d'entraîner de graves préjudices financiers et des poursuites pénales à l'encontre de Firmenich et des personnes impliquées.

Toute entente avec la concurrence sur les prix ou le partage des clients et territoires de vente est strictement interdite. Par ailleurs, le refus d'entretenir des relations commerciales (le boycott d'un fournisseur, par exemple), des accords d'exclusivité ou le fait de subordonner la vente d'un produit à l'achat d'un autre produit peuvent aussi constituer des infractions aux lois antitrust. Si des tiers tentent d'aborder avec vous de tels sujets, vous devez immédiatement mettre fin à la discussion ou, le cas échéant, quitter la réunion. Les lois antitrust sont d'une grande complexité. C'est pourquoi nous demandons à tous nos collaborateurs, membres de la direction et administrateurs

de se familiariser avec notre [Politique de conformité avec les lois antitrust](#). En cas de doute quant à légalité d'une pratique commerciale, veuillez demander conseil au service juridique de la société. De plus, si un représentant d'une société concurrente vous demande de recourir à de telles pratiques, informez-en immédiatement le service juridique.

I. DOCUMENTS COMPTABLES

Toutes les filiales du Groupe Firmenich doivent tenir à jour leurs documents comptables et financiers avec la plus grande précision. Vous devez formellement refuser tout arrangement avec des clients, intermédiaires ou fournisseurs visant à dissimuler l'attribution d'une somme d'argent à un tiers (par surfacturation ou sous-facturation, par exemple). Aucune écriture inexacte ou fictive ne peut être tolérée ; de même, toute opération doit être enregistrée. Il est interdit de détruire des archives financières dans le but d'éviter une enquête ou une divulgation dans le cadre d'une action judiciaire. Aucun collaborateur n'est autorisé à effectuer ou contribuer à dissimuler des paiements inappropriés ou toute autre conduite illégale ou contraire à l'éthique.

J. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

La protection de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs, clients, fournisseurs ou visiteurs dans nos locaux sont au cœur de la productivité et du succès de Firmenich. Aucun « raccourci » ne sera toléré. Nous devons tous consentir des efforts considérables pour assurer un environnement de travail sûr et sécurisé, en nettoyant tout de suite une flaque d'eau par terre, par exemple, ou en rappelant à un collègue de porter des lunettes de sécurité ou de suivre les règles de sécurités indiquées, notamment sur les Safety Data Sheets (SDS) et les étiquettes. Il nous incombe à tous de comprendre et de suivre les règles et les politiques de Firmenich en la matière, afin de garantir des conditions de travail sûres et de prévenir les blessures et les accidents. Si vous observez une situation ou une activité susceptible de nuire à la sécurité, faites-en part à votre superviseur, au département HS&E ou aux ressources humaines.

K. CONFLITS D'INTERETS

Firmenich attend de ses collaborateurs qu'ils se comportent loyalement envers la société dans le cadre de leur activité professionnelle. Cette attitude implique notamment d'éviter tout conflit d'intérêts réel ou potentiel. Un conflit d'intérêts peut survenir dès lors que vous avez des activités ou possédez des intérêts qui vous empêchent d'exécuter votre mission en toute objectivité et de manière efficace dans l'intérêt de la société. Des conflits d'intérêts peuvent également se présenter lorsqu'un ami, un proche ou vous-même vous voyez accorder des avantages personnels indus directement liés à votre fonction dans l'entreprise. Les conflits d'intérêt peuvent prendre des formes diverses. Voici quelques situations à éviter :

- Travailler comme consultant pour un concurrent, fournisseur ou client de Firmenich ;
- Obtenir un escompte d'un client qui n'est généralement pas disponible à d'autres ;
- Acheter ou vendre les actions de sociétés appartenant à des clients ou partenaires commerciaux alors que vous êtes en possession d'informations importantes qui n'ont pas encore été rendues publiques ;
- Entretenir des relations commerciales avec un membre de votre famille ou avec une entreprise dont un membre de votre famille est actionnaire.

L'existence d'un conflit d'intérêts n'est pas toujours aisée à déterminer et chaque situation doit être examinée individuellement. Par conséquent, il est préférable :

- (i) d'éviter toute relation commerciale directe ou indirecte avec nos concurrents, clients ou fournisseur sauf pour le compte de Firmenich,
- (ii) en cas de doute, de consulter votre hiérarchie et obtenir leur accord préalable.

Les aspects suivants peuvent créer non seulement un conflit d'intérêts mais aussi engager votre responsabilité juridique :

a) CADEAUX ET INVITATIONS

Firmenich tolère l'échange de cadeaux d'entreprise et d'invitations dans les limites de la loi et des règles de la société. L'échange de cadeaux ou d'invitations, même dans les limites de la loi, peut donner l'impression qu'il existe un conflit d'intérêts. C'est pourquoi Firmenich édicte des limites strictes concernant le genre et la valeur des cadeaux et des invitations que vous êtes autorisés à offrir ou à recevoir dans le cadre de votre activité professionnelle. Tout cadeau dont la valeur dépasse 50 CHF doit être soumis à l'accord préalable du directeur de votre département. De plus, tous les cadeaux que vous recevez en qualité de collaborateur de Firmenich doivent être inscrits dans le registre des cadeaux dans un délai de 5 jours après réception. Pour plus d'informations, référez-vous à notre Politique des cadeaux d'entreprise.

La Politique anti-corrruption de Firmenich, ainsi que de nombreuses lois à travers le monde, interdisent également l'échange de cadeaux avec l'intention ou l'espoir d'influencer le processus décisionnel du destinataire.

De nombreux clients de Firmenich interdisent formellement à leurs employés de recevoir des cadeaux, y compris de faible valeur. Les collaborateurs de Firmenich sont priés de se conformer de manière stricte aux règles de ces clients.

b) PAIEMENTS INAPPROPRIÉS

Tout paiement inapproprié ayant pour but d'obtenir un avantage dans une situation donnée est inacceptable et vous expose, ainsi que Firmenich, à d'éventuelles poursuites judiciaires, notamment pénales. Aucun paiement, prêt, emploi ou promesse d'embauche, opportunité d'investissement, séjour de vacances, cadeau ou invitation ne peut être sollicité ni accepté de la part d'un tiers opérant pour la société (fournisseur, consultant, intermédiaire, etc.) comme condition à une collaboration initiale ou prolongée.

Nos activités mondiales nous amènent à avoir des contacts fréquents avec des fonctionnaires d'État et des partenaires commerciaux dans de nombreux pays. Ce faisant, nous nous engageons à respecter les lois anti-corruption, y compris celles qui définissent les actions susceptibles d'être considérées comme des paiements inappropriés. Ces lois, qui comprennent la US Foreign Corrupt Practices Act, la UK Bribery Act et d'autres lois similaires, sont extrêmement rigoureuses et complexes. Toute infraction aux lois anti-corruption est susceptible d'entraîner des sanctions pénales sous forme d'amendes ou de peines d'emprisonnement. Firmenich interdit globalement toute forme de corruption. Il y a corruption lorsqu'une personne promet, offre, reçoit, accepte de recevoir, demande ou accepte une chose de valeur ou un avantage de quelque nature de ou à une autre personne, avec l'intention de l'influencer abusivement dans l'exercice de ses fonctions. La chose de valeur peut prendre la forme d'une somme d'argent, mais aussi des prêts, cadeaux, invitations, voyages ou faveurs. Prenez le temps de lire et de comprendre la Politique anti-corruption de Firmenich.

Cette politique ne se limite pas aux collaborateurs, membres de la direction et administrateurs de Firmenich. En effet, dans le cas où des paiements inappropriés seraient effectués en notre nom par des tiers, la responsabilité de Firmenich pourrait être engagée. L'interdiction de la corruption s'étend donc aussi aux tiers, tels que partenaires commerciaux, consultants, distributeurs ou intermédiaires, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, et indépendamment de leur nationalité.

c) COMMISSIONS OCCULTES, TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Aucun tiers ne peut être recommandé pour une collaboration sur un projet de Firmenich en échange d'une contrepartie prenant la forme d'une commission occulte ou d'un arrangement financier avec un employé, un membre de la direction ou un administrateur. Aucun tiers ne peut être recommandé pour une collaboration avec la société en tant que sous-traitant

indépendant sans informations complètes et accord écrit d'un membre de la Direction générale ou d'un directeur général d'une filiale du Groupe si le collaborateur à l'origine de la recommandation (a) est un proche de ce tiers ou (b) détient des intérêts substantiels dans ce tiers ou en est propriétaire.

L. PROTECTION ET BON USAGE DES RESSOURCES DE LA SOCIETE

Nous devons tous chercher à sauvegarder les ressources de la société, y compris sa propriété intellectuelle, et de faire en sorte qu'elles soient utilisées avec efficacité. Vous aussi, faites tout votre possible pour protéger les ressources de Firmenich contre la perte, les dommages, les utilisations abusives ou le vol. Voici quelques conseils à suivre pour assurer un bon usage des ressources :

- Soyez attentifs aux situations susceptibles d'engendrer une perte, un dommage, une utilisation abusive ou un vol des ressources de la société, et signalez tout incident dès que vous en prenez connaissance.
- Abstenez-vous de toute utilisation, transfert, détournement, prêt, vente ou donation des ressources de la société sans autorisation préalable.
- Prenez des mesures raisonnables pour optimiser l'utilisation des fonds dépensés par la société.
- N'utilisez pas les ressources de la société d'une manière susceptible de violer la loi ou de faciliter une infraction.
- Utilisez et protégez les ressources confiées à la société par des tiers comme vous le feriez pour les ressources de la société.

Le vol, la négligence et le gaspillage ont une incidence directe sur la rentabilité de la société. Les matériaux, ressources et équipements de la société ne doivent pas être utilisés à des fins étrangères à l'entreprise; toutefois, une utilisation personnelle occasionnelle peut parfois être autorisée.

M. ACTIVITÉS POLITIQUES ET ASSOCIATIVES

Aucune contribution financière ou donation d'aucune sorte ne peut être versée à un candidat ou à des partis politiques pour le compte ou au nom de Firmenich. Firmenich soutient plusieurs organisations caritatives. Cependant, notre politique en matière de dons interdit spécifiquement toute contribution à des organismes religieux.